Accusé de réception en préfecture
030-213001357-20250403-DE024-2025-DE
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2025

Délibération n°024-2025

Modification du tableau des effectifs communaux

Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
22	13	13
Date de convocation		
28 mars 2025		
Secrétaire de séance		
Cédric DAYDE		

Le trois avril deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.
Les dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été respectées.
Etaient présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Thierry PESENTI, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Régis BLAYRAT, Cédric DAYDE, Christophe RENAUD, Christian ALEX
Absents : Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Elisabeth RHODE-BERNARD, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

* * *

Rapporteur : Catherine CLIMENT, 1ère adjointe, déléguée au personnel communal

Le tableau des effectifs communaux présente, par grade, le nombre de postes créés, le nombre de postes pourvus, et la décomposition de ces postes en temps de travail, complet ou non complet, plein ou partiel.
Il est périodiquement mis à jour en fonction du déroulement de carrière des agents, et la dernière actualisation date du 19 décembre dernier.
C'est ainsi que, dans la perspective des prochains mouvements de personnel, il est proposé la création d'un poste de gardien brigadier à temps complet au 1er juillet prochain.
La nomination sera prononcée par voie d'arrêté du maire.
Le nombre total d'agents au 1er juillet 2025 sera de 39, dont 30 titulaires, 1 contractuel de droit public, et 8 contractuels de droit privé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique,
Vu l'arrêté municipal n°2024-062- RH en date du 16 mai 2024 relatif aux Lignes Directrices de Gestion fixant les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours,
Vu le tableau des effectifs communaux arrêté par délibération n°094-2025 du 19 décembre 2024,
Vu l'avis de la commission des finances réunie le 19 février 2025,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE

Le tableau modifié des effectifs communaux, tel qu'il sera annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Cédric DAYDE

Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant sa publication. La saisine du tribunal peut être effectuée sur l'application informatique « Télérecours citoyens » depuis le site internet : www.telerecours.fr